DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération n° D-2026-450

Gestion du stationnement payant sur voirie - Approbation du marché

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil municipal :
le 03/11/2026

Publication :
le 13/11/2026

Président :
MADAME ROSE-MARIE NIETO

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2026

Délibération n° D-2026-450

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Gestion du stationnement payant sur voirie - Approbation du marché

Madame Catherine ROUSSILLON, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Une consultation pour la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande a été lancée pour le marché qui concerne la gestion du stationnement payant sur voirie pour un montant maximum annuel de 210 000 € TTC.

L'objet de ce marché, d'une durée d'un an avec reconduction tacite jusqu'à trois fois, porte notamment sur l'exploitation des 110 horodateurs de la Ville (pour 1 750 places de stationnement), la collecte des fonds déposés par leurs utilisateurs, la réalisation des travaux d'entretien et de réparation de ce parc, la gestion des abonnements et du paiement par téléphone mobile.

Après déroulement de la consultation, le marché a été attribué à la SO SPACE, dont le siège social se situe à NIORT, pour un montant estimatif annuel de 163 832 € HT soit 196 598 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché à intervenir avec la SO SPACE relatif à la gestion du stationnement payant sur voirie pour un montant estimatif annuel de 163 832 € HT soit 196 598 € TTC ;

- autoriser l'élu délégué à le signer.

Messieurs Jérôme BALOGE, Dominique SIX, François GUYON, Gilles NORMAND et Gérard LEFEVRE, n'ayant pas pris part à la délibération.

LE CONSEIL
ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	5
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance — Le Président de séance

Lydia ZANATTA — **Rose-Marie NIETO**

Mention des voies et délais de recours :
« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.
Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».